

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2023
COMPTE-RENDU

Le conseil municipal s'est réuni le 4 juillet 2023, à 20 heures, sous la présidence de Mme Marie-Annick CREACH'CADEC, Maire. Les points suivants étaient à l'ordre du jour.

1. Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal

Attribution de marchés :

Remplacement des rambardes du terrain d'honneur de rugby

Rénovation thermique et réaménagement de la salle Marcel Bouguen

2. Lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une salle de sports

Choix de la maîtrise d'œuvre pour, après démolition de l'actuelle salle de sports n° 1, très vétuste, la construction d'une nouvelle salle de sports adaptée aux normes énergétiques actuelles.

Procédure : concours restreint. Sélection de 3 candidats, qui remettront un projet de niveau « esquisse ». Indemnisation de l'esquisse : 9 000 € par candidat. Choix du candidat retenu, après avis d'un jury. Composition du jury (voix délibérative) : membres élus de la commission d'appel d'offres + 3 personnes qualifiées (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Finistère et Conseil de l'Ordre des Architectes de Bretagne). Majorité (6 contre).

3. Mise en vente de la maison dite Martin section AE n°387- Mandat de vente

Mise en vente pour partie de la propriété communale située 31, rue des 3 frères Leroy :

- Terrain bâti d'une surface de 770 m² comprenant une maison de maître d'une surface de 142 m² : 165 000 €
- Terrain à bâtir d'une surface de 574 m² : 95 000 €

Mandat de vente non exclusif aux agences immobilières de Plabennec. Majorité (6 contre).

4. Cession d'un délaissé de voirie AC 358 jouxtant la parcelle AC 327 rue de Kerséné

Surface : 21 m²

Prix : 30 €/m², soit 630 €. Unanimité.

5. Acquisition d'une portion de voie traversante à Penhoat

Voie traversante de lotissement dans le secteur de Penhoat reliant la commune de Gouesnou à celle de Plabennec.

Cession par Brest Métropole Aménagement pour un euro symbolique. Unanimité.

6. Actualisation du règlement intérieur de l'accueil de loisirs 11/17 ans

Le règlement intérieur décrit les modalités de fonctionnement de ce service : inscription, fonctionnement, horaires, séjours, actions ponctuelles, locaux, personnel d'encadrement, tarifs et paiement, règles de comportement. Quelques ajustements ont été opérés en prévision des vacances d'été. Unanimité.

7. Renouvellement de la convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours pour les services Enfance

Exonération des frais de restauration et d'accueil périscolaire pour les enfants, scolarisés à l'école communale du Lac, des sapeurs-pompiers volontaires du centre de secours de Plabennec qui se mettraient en disponibilité opérationnelle pour le centre par tranche de 5 heures en journée. Unanimité.

8. Convention avec l'OGEC de l'école Sainte Anne pour le remboursement des frais de repas et de garderie des enfants de sapeurs-pompiers volontaires

Remboursement par la commune à l'OGEC de l'école Sainte Anne des sommes liées à l'exonération pour les sapeurs-pompiers volontaires du centre de secours de Plabennec des frais liés à la restauration scolaire et à la garderie dans les mêmes conditions que les sapeurs-pompiers volontaires dont les enfants sont scolarisés à l'école du Lac. Unanimité.

9. Subvention exceptionnelle à l'association sportive du collège Nelson Mandela

Attribution d'une subvention pour déplacement au championnat de France d'athlétisme sport partagé UNSS à Nancy : 510,25 €. Unanimité.